



MON DOSSIER MDPH

© Réalisation 2021 - En collaboration associative :
GRAAF - PAARI - Les Z'atypiques 74

INTRODUCTION

Le dossier MDPH

Force est de constater qu'il existe des cases prédéfinies dans lesquelles les personnes handicapées doivent rentrer pour être éligibles aux aides de la MDPH.

En soi, il est tout à fait normal qu'il y ait un cadre, mais concernant les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), ces cases prennent encore trop peu en compte les spécificités des personnes autistes.

Ce guide est destiné à aider à la rédaction du dossier MDPH en tenant compte de l'importance de la législation en vigueur et des attentes de la CDAPH. Cela afin de faire valoir les droits des personnes concernées et leurs besoins de manière significative.



**CE QU'IL
FAUT
SAVOIR !**

- **Les équipes pluridisciplinaires de la MDPH ont besoin de connaître :**

Les informations concernant les altérations de fonctions et surtout la façon dont ces altérations retentissent dans la vie quotidienne, sociale ou professionnelle : limitations d'activité et/ou restrictions de participation sociale.

- **Comment ?**

Les différentes dimensions de la vie de la personne sont observées en comparaison à une personne du même âge, sans problème de santé.





Le besoin de stimulation

Même si les personnes autistes peuvent se sur-adapter pour pallier leur handicap, il faut mentionner ce que cela leur coûte en termes de répercussions sur leur autonomie, leur qualité de vie, leur santé.

Il est également primordial de faire apparaître le besoin de stimulation, **critère pouvant qualifier une difficulté de « grave »**. En effet, le défaut d'initiative, la fatigabilité, la variabilité, ainsi que les particularités sensorielles et celles en lien avec les fonctions exécutives que l'on retrouve dans les profils autistiques justifient bien souvent ce besoin de stimulation.



CE QU'IL FAUT SAVOIR !



CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier, vous pouvez vous rapprocher du Centre local d'information et de coordination (CLIC) le plus proche de votre domicile, d'un travailleur social d'un Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), d'un Enseignant Référent, d'un professionnel de la MDPH ou d'une association représentative des personnes handicapées.

Il est possible de faire votre demande en ligne en fonction de la MDPH dont vous dépendez en cliquant sur le lien suivant :

[Accéder au service en ligne](#)

1

JE M'ORGANISE

avant de remplir le formulaire

QUELS SONT MES BESOINS ?

AU QUOTIDIEN - POUR LA VIE SCOLAIRE OU ÉTUDIANTE - POUR LA VIE PROFESSIONNELLE - POUR L'AIDANT

Le besoin d'aide correspond à une aide humaine direct ou au **besoin d'être stimulé, guidé, incité verbalement** ou bien encore à une aide matérielle ou financière.

QUELS SONT MES DROITS

Prendre connaissance de la législation en vigueur et des attentes de la CDAPH.

QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR ?

LES AIDES - MES BESOINS - MES DROITS

Les aides	Pour quoi	Pour qui	Mes droits
AEEH et ses compléments	Allocation pour les frais supplémentaires liés au handicap d'un enfant	Enfant de moins de 20 ans à charge	➤ Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées
Parcours de scolarisation et aménagements	Orientation scolaire, aménagements liés au handicap, accompagnement	Elèves et étudiants	➤ Scolarisation des élèves en situation de handicap ➤ Mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (MOPPS)
AAH	Allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes handicapées > à 20 ans un minimum de ressources	→ Taux d'incapacité permanente d'au moins 80% → Taux d'incapacité entre 50% et < à 80% + RSDAE	➤ Conditions d'attribution ➤ Guide pratique sur l'AAH les critères de la RSDAE
PCH	Aide financière destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes handicapées.	1 difficulté absolue ou 2 difficultés graves parmi les 5 actes essentiels	➤ Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées ➤ Guide d'éligibilité à la PCH
ACTP	Aide financière pour le recours à l'aide d'une tierce personne	Remplacée par la PCH, mais vous pouvez continuer à en bénéficier si vous la perceviez déjà	➤ Allocation compensatrice pour tierce personne
ESMS	Orientation en établissement et services médico-sociaux	Enfants et adultes	➤ Glossaire des ESMS
ACFP		Remplacée par la PCH, mais vous pouvez continuer à en bénéficier si vous la perceviez déjà	➤ Allocation compensatrice frais professionnels
RQTH Orientation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Insertion dans l'emploi ✓ Maintien dans l'emploi ✓ Bénéficiaire d'aménagements de poste 	« Toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique ».	➤ Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion ➤ Orientation professionnelle p.25 à 31
AVPF	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse du parent au foyer	Personne cessant ou réduisant son activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant ou d'une personne handicapée	➤ Assurance vieillesse du parent au foyer
CMI	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mention « priorité » ✓ Mention « stationnement » ✓ Mention « invalidité » 	<ul style="list-style-type: none"> → Taux d'incapacité < à 80% avec station debout pénible → Périmètre de marche limité < 200 m et/ou aide humaine → Taux d'incapacité > à 80 % ou invalidité catégorie 3 	➤ Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées



[Accès aux liens du tableau](#)

FOCUS SUR LA PCH

La Prestation de Compensation du Handicap

1. Aide humaine
2. Aide technique
3. Aide à l'aménagement du logement,
au déménagement et au transport
4. Aides spécifiques ou
exceptionnelles
5. Aide animalière
6. Aide à la parentalité

[Guide d'éligibilité à la PCH](#)

ACCÈS À L'AIDE HUMAINE

Pour :

- L'emploi direct d'une tierce personne
- Le recours à un service mandataire
- Le recours à un service prestataire agréé
- L'intervention d'un aidant familial

Vous devez être éligible à la PCH dans son ensemble

[Consultez l'arbre décisionnel](#)

GUIDE PCH AIDE HUMAINE

FAIRE SEUL, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

C'est prendre l'initiative de faire, de manière spontanée en plus d'avoir la capacité physique de réaliser l'acte.

BESOIN DE STIMULATION = DIFFICULTÉ ABSOLUE



Aide humaine

Aide Technique

Vos besoins :
Achat ou location d'un matériel
compensant votre handicap

Aide à l'aménagement du logement

Vos besoins :
Aménagement pour compenser le
handicap, déménagement

Aide au transport

Vos besoins :
Aménagement et surcoûts liés aux trajets en rapport avec le handicap

Aides spécifiques ou exceptionnelles

Vos besoins :

- aides spécifiques : dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap. Ex : protections pour incontinence
- aides exceptionnelles : dépenses ponctuelles liées au handicap

Aide animalière

Vos besoins :
Chien d'assistance en lien avec une
perte d'autonomie liée au handicap

EN SAVOIR PLUS

NEW

PCH parentalité

Vos besoins :
« Depuis le 1er janvier 2021, les parents
en situation de handicap bénéficiant
de la prestation de compensation du
handicap (PCH) ont droit à une aide
pour la prise en charge des besoins
relatifs aux actes quotidiens liés à la
parentalité. »

EN SAVOIR PLUS



COMPRENDRE LA MDPH

Ep. 1 : Les aides

Alistair - H Paradoxæ



Les documents à fournir

C'est le moment de lister les bilans, factures, devis... à ajouter au dossier

MA CHECK-LIST MDPH



2

JE RÉDIGE

LE FORMULAIRE MDPH

Nous avons choisi de vous proposer une aide à la rédaction axée sur les parties concernant le retentissement du handicap sur les différentes sphères de la vie de la personne autiste :

- La vie quotidienne
- La vie scolaire et étudiante
- La vie professionnelle

AIDE À LA RÉDACTION 

3

Les recours



EN CAS DE DESACCORD AVEC LA NOTIFICATION DE LA CDAPH

RAPO

Recours Administratif Préalable Obligatoire

- à réception de la notification, vous avez 2 mois pour adresser au président de la CDAPH un courrier justifiant votre refus soit par un nouvel élément ou en précisant (copie de bilan, certificat médical...) des éléments non suffisamment pris en compte.
- à réception, la CDAPH a 2 mois pour réexaminer votre dossier et vous répondre. L'absence de réponse vaut refus.

RECOURS CONTENTIEUX

Si le RAPO n'aboutit pas ou si vous êtes toujours en désaccord, vous avez 2 mois pour saisir le TGI (Tribunal de Grande Instance).

MODALITÉS DE RECOURS

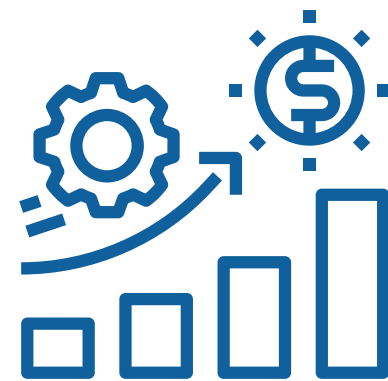
Source : Fiche pratique - Autisme France - Nov 2019

4

Les autres aides



Tous vos droits sociaux



La pension d'invalidité



APEH-fonction publique

Ressources

SITES

[Autisme France](#)

[Toupi](#)

[Autisme Info Service](#)

GROUPES FACEBOOK

[MDPH: aide pour vos dossiers](#)

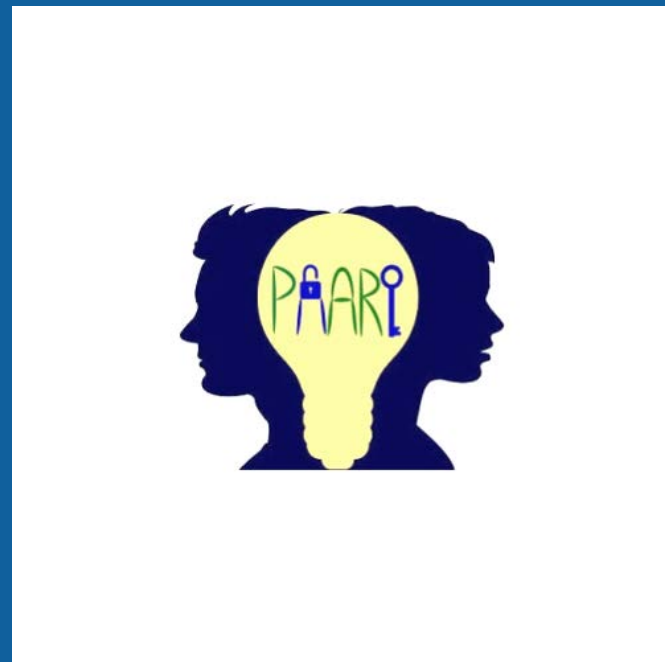
[Info Droit Handicap](#)



Merci !

**À TOUTES LES PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ À LA
RÉALISATION DE CE GUIDE**

NOUS CONTACTER



PAARI

contact@paari.fr



GRAAF

graaf.autisme@gmail.com



LES Z'ATYPIQUES 74

associationlza74@gmail.com